



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AUX DESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES

Le certificat de conformité octroyé par l'Agence du Numérique en Santé est délivré à :

pour sa solution de télésurveillance :

et accessoire(s) de collecte associé(s) :

sous le numéro unique de certification de conformité :
certification de conformité aux descriptions génériques :

profil(s) certifié(s) :

version du référentiel :

La date de certification de conformité prend effet le :



Certifié conforme ANS

Fait à Paris, le

Annie Prévot
Directrice Générale
de l'Agence du Numérique
en Santé